

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 1er février 2017 et à laquelle sont présents son honneur la Mairesse, Mme. Kathleen Bélec, et les conseillers suivants.

M. Gilles Dionne  
M. Neil Gervais

M. Gélinault Dionne  
Mme. Claudette Béland-Pleau  
M. Garry Ladouceur

Formant quorum sous la présidence du Mairesse.  
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.  
Mme. Véronique Lamoureux motive son absence

18-02-2017 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Mme. Claudette Béland  
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

19-02-2017 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par M. Garry Ladouceur  
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 11<sup>ème</sup> jour de janvier 2017.

20-02-2017 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 1er FÉVRIER 2017.

Proposé par M. Neil Gervais  
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 1<sup>er</sup> février 2017 au montant de 198,481.88\$

21-02-2017: Cadastre

Proposé par : Neil Gervais  
Et résolu à l'unanimité.

| LOTS      | PROPRIÉTAIRE                          | COMMENTAIRES                                |
|-----------|---------------------------------------|---|
| 4 805 818 | John Archer                           | Régularisé l'empiètement des constructions. |
| 6 040 771 | 6703917 Canada inc.<br>(Denis Fortin) | 7 094.2 M2 Lot conforme                     |

22-02-2017 PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ AU PROJET D'ÉTUDE DE MISE EN COMMUN DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE PONTIAC

**CONSIDÉRANT QUE** depuis quelques années, les services de sécurité incendie sont appelés relever des défis de plus en plus grand;

**CONSIDÉRANT QUE** les risques présents sur le territoire et considérant la complexité de plus en plus élevée des interventions;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins grandissant au regard de la formation de pompiers;

**CONSIDÉRANT** les difficultés de recrutement et rétention des pompiers volontaires;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'étudier l'opportunité de mettre en commun des équipements, infrastructures, services ou activités des milieux municipaux pour mieux répondre aux nouvelles exigences en matière de sécurité incendie mais aussi aux défis des milieux ruraux tels le vieillissement de la population, la diminution du nombre de résidents dans les milieux ruraux, etc.

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Pontiac est prêt à effectuer une étude de mise en commun des services de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** le MAMOT a mis en place un programme d'aide financière pour aider financièrement les MRC à réaliser une telle étude à raison de 50% des coûts admissibles pour une somme maximale de \$35 000;

**CONSIDÉRANT QUE** cette étude n'occasionnera aucun frais pour la municipalité;

Il est proposé par Monsieur Gilles Dionne et résolu à l'unanimité d'adopter que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract confirme sa participation au projet d'étude de la MRC de Pontiac.

Il est également résolu de mandater la MRC de Pontiac à procéder aux démarches de demande d'aide financière auprès du MAMOT.

#### 23-02-2017                      PRIORITÉS SQ 2017

Proposé par Mme. Claudette Béland  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité donne comme priorités d'opérations dans ses limites territoriales à la Sureté du Québec les problèmes suivants :

- 1- Feux de signalisation
- 2- Stationnement
- 3- Neige
- 4- Vitesse

#### 24-02-2017                      ÉTUDE REGROUPEMENT MUNICIPAL

**CONSIDÉRANT QUE** le 14 janvier 2016 le Conseil du Village de Fort-Coulonge a lancé une invitation au conseil municipal de Mansfield-et-Pontefract à se joindre à eux dans une demande commune au Ministère des Affaires Municipales et de l'Organisation Territoriale pour effectuer une étude de faisabilité sur un possible regroupement impliquant les deux municipalités.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal de Mansfield-Pontefract ont étudiés le service gratuit et les études que le Ministère des Affaires Municipales et de l'Organisation Territoriale offrent et a déjà déposé ailleurs;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal de Mansfield-Pontefract croient que pour qu'une décision réfléchie soit faite, une étude plus approfondie et de plus longue durée est nécessaire

**CONSIDÉRANT** le communiqué de presse émis par les membres du conseil municipal de Mansfield-Pontefract sur leur positionnement sur une demande d'étude de regroupement avec la municipalité voisine, le Village de Fort-Coulonge.

Il est donc proposé par M. Neil Gervais, conseiller  
Et appuyé à la majorité du conseil

Que le conseil de Mansfield-Pontefract se désiste de l'invitation faite par le Conseil du Village de Fort-Coulonge.

#### **25-02-2017 AIDE FINANCIÈRE ÂGE D'OR**

Proposé par M. Garry Ladouceur  
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité contribue une aide financière à l'organisme du Club de l'Âge d'Or pour une somme de 1,000.00\$.

#### **26-02-2017 ACCES INTERNET BELL**

ATTENDU QUE l'accès aux services d'internet Bell est absente sur la Rue Danis dans la Municipalité;

ATTENDU QUE des citoyens se plaignent de ce problème;

ATTENDU QUE cette absence de services empêche le développement résidentiel dans cette région de notre municipalité;

ATTENDU QUE le conseil trouve inacceptable que cette problématique soit encore existante en 2017;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Gélinault Dionne et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de demander à Bell de faire le nécessaire pour offrir aux résidents de la rue Danis l'accès à leurs services d'internet et d'en faire un dossier prioritaire URGENT.

#### **27-02-2017 LIVRE DE L'ANNÉE E.S.S.C. 2016-2017**

Proposé par M. Gilles Dionne  
Et résolu à l'unanimité

De contribuer une aide financière à l'organisme suivant :

École Secondaire Sieur de Coulonge : 95,00\$ livre de l'année

#### **28-02-2017 NAPPERONS SIM**

**Proposé par Mme. Claudette Béland**  
Et résolu à l'unanimité.

De contribuer 225\$ à l'achat de publicité pour la levée de fonds du Service d'incendie de Mansfield.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.**

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 19, 25 et 28.

**ET J'AI SIGNÉ CE 2 FÉVRIER 2017.**

**29-02-2017                      LEVÉE DE LA SESSION.**

Proposé par M. Gilles Dionne  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20:50heures.